



Administration Communale de Mertert-Wasserbillig
1-3, Grand-Rue \ L-6630 Wasserbillig
Adresse postale : B.P.4 \ L-6601 Wasserbillig

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) alinéas 4 et 5, le conseil communal de la commune de Mertert a délibéré et décidé, en sa séance du 26 mars 2026, sur un lotissement de terrains dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant » en vue de leur affectation à la construction et notamment :

- d'approuver le lotissement de terrains portant les n°764/8553, 792/4029 et 792/4028, en vue de redéfinir lesdites parcelles sises rue François Mathieu à Mertert, en plusieurs lots ;

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le dossier restera déposé du 2 avril 2026 au 17 avril 2026 inclus, à la maison communale à Wasserbillig au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Wasserbillig, le 1^{er} avril 2026

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,

